



Animations

CONDITIONS D'EXÉCUTION

Certaines de ces conditions peuvent être modifiées au besoin, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

ESPACE POUR TOUTES LES ANIMATIONS :

À l'ombre et abrité de la pluie. Fournir un barnum, abri, tables et chaises, ou bien la compagnie amène son barnum, à définir à l'avance.

Sol relativement plat et sans ornières.

Prévoir suffisamment d'espace pour toutes les activités et le nombre de participants. En intérieur, prévoir assez d'espace sous plafond pour les initiations à la jonglerie (3.5m pour les adultes).

Il est demandé au client de placer un gardien pour surveiller la zone animations/spectacle durant toute la durée de l'installation, de la représentation et du démontage. L'équipe artistique s'engage de son côté à veiller au maximum à la sécurité de son matériel et à communiquer sur ses besoins auprès du client.

Dans tous les cas, le client est tenu pour responsable en cas de vol de matériel ou de vandalisme à partir de l'arrivée des artistes jusqu'à leur départ. Le cas échéant, un dédommagement équivalent au préjudice sera demandé à l'organisateur.

Animation avec "kit équilibre" : espace de 10 x 10 m minimum, sans obstacles.

Sol relativement plat, et délimité pour empêcher l'entrée du public dans la zone afin d'éviter les accidents. Le client est responsable en cas d'accident dû à l'entrée de publique ou d'animaux. L'équipe est seul juge concernant l'accès du public dans la zone (en pleine possession de ses moyens, respecte et suit bien les consignes de sécurité, etc...). Il est obligatoire qu'un membre de l'équipe d'animation soit présent lors de l'utilisation de ce matériel.

Matériel d'équilibre : fil de funambule de 3 mètres, boule d'équilibre et tapis.

Spectacle de jonglerie : espace de 5 x 7 m minimum

Position du public : face, en arc de cercle pouvant s'étendre sur la moitié des côtés. Pas de public en arrière de la scène et sur les côtés en fond de scène (voir schéma). Pour le confort et la visibilité, il est très fortement recommandé de prévoir des assises sur plusieurs niveaux (au delà de deux rangées de personnes au même niveau, il n'y a plus de visibilité... prévoir si possible au moins des bancs/chaises sur deux rangées, et moquette/bâche au sol pour deux rangs au sol)

Maquillage : le client fournit une table (0.6 x 1.2m minimum), 3 chaises minimum, eau. Comptez en moyenne 3 à 7 minutes par maquillage/enfant.

Bulles géantes : dans un espace qui ne craint pas le liquide savonneux.

Déambulation : Le client doit fournir une personne chargée de la sécurité des artistes qui les suit durant toute la durée de la déambulation. Cette personne devra veiller au bon déroulement de la déambulation et intervenir dans toute situation pouvant mettre en danger la sécurité des artistes et du

public : enfants trop proches des échassiers, animaux ou personnes agressives, ect... Elle portera le ravitaillement en eau des artistes, fourni par le client.

Durée : 2h max par échassier/jour dont 1h de suite. 3h max par artiste au sol/jour dont 1h de suite

Espace de déambulation :

- Sol relativement plat, non glissant et non accidenté sur n'importe quel revêtement (béton, pelouse, gravier ...)
- - pour les échassiers : Pas de sable ni de sol glissant. Pas de pente raides de plus de 10%. Pas d'escaliers.

JONGLERIE DE FEU :



- Espace d'évolution des artistes (en orange) : 7 mètres de large, 7 mètres de profondeur et 5 mètres de hauteur minimum. Tout élément présent dans ce périmètre devra être classé M0 (incombustible).
- Sol relativement plat, non glissant et non accidenté sur n'importe quel revêtement (béton, pelouse, gravier ...)
- Le client se charge de délimiter la zone afin d'empêcher le public de pénétrer sur scène. **Il est tenu pour responsable en cas d'incident ou de vol** dû à l'entrée de public ou animaux et ce, dès le début de l'installation jusqu'à la fin du rangement.
- Extérieur, non couvert. Tout l'espace scénique doit être interdit d'accès au public à partir du début de l'installation jusqu'à la fin du démontage.
- Zone de sécurité (en bleu clair) autour de la scène, taille variable selon les effets demandés, sans public ni tout objet craignant les retombées incandescentes. Tout élément présent dans ce périmètre devra être classé M0 ou M1 (incombustible ou ininflammable). ** Petits effets : pas de zone de sécurité. Gros artifices, sciure, charbon, etc... zone de sécurité de 5 mètres, ou espace scénique de 15m de profondeur et 10 mètres de large minimum, ou 10x10m sans aucun public sur les cotés ni en arrière de la scène à moins de 10m du bord de scène..
- Zone en arrière de scène et sur les cotés (en jaune sur le schémas) : espace de sécurité de 10 mètres à partir du bord de l'espace scénique sans public ni éléments craignant les retombées incandescentes. Tout élément présent dans ce périmètre devra être classé M0 (incombustible) ou M1.
- Sol relativement plat, non glissant et non accidenté sur n'importe quel revêtement (béton, pelouse, gravier ...) à condition qu'il soit incombustible (classement M0)
- Le client se charge de délimiter la zone afin d'empêcher le public de pénétrer sur scène et dans la zone de sécurité, et ce, depuis le début de l'installation jusqu'à la fin du démontage. Il est tenu pour responsable en cas d'incident dû à l'entrée de public ou animaux.

CONDITIONS D'EXÉCUTION déambulation de feu

Durée : variable, maximum 2h de suite. vitesse maximum de la parade : 2 km/h

Espace scénique : Extérieur

Taille de l'espace de la parade

- périmètre de 3 mètres de diamètre **minimum** autour de l'artiste sans public à chaque passage avec du feu. Parmi les solutions existantes : baliser le parcours avec des barrières, ou encadrer le cortège avec 4 personnes en tenu 100% coton tenant une sangle de 15 mètres de chaque côté de la route, empêchant le publique de traverser)
- Sol relativement plat, non glissant et non accidenté sur n'importe quel revêtement (béton, pelouse, gravier ...)
- Le client se charge de délimiter la zone afin d'empêcher le public de s'approcher à moins de 1.5 mètres **minimum** des artistes.
- 30 minutes de pause minimum entre chaque déambulation dans une loge chauffée.

Sonorisation : La déambulation comporte un chariot avec le matériel de feu. Une enceinte autonome pouvant recouvrir environ 100 personnes peut être ajoutée selon devis.

COMBUSTIBLES ET PYROTECHNIE pour la jonglerie de feu

Combustible : pétrole désaromatisé, essence F, sans plomb 95, sciure de bois, charbon de bois.

Pyrotechnies : les artifices utilisés ne dépassent pas la catégorie K3, pas de déclaration en Préfecture au préalable.

Conditions particulières en cas d'artiste seul et sans technicien pour tout ce qui concerne le feu :

- prévoir un espace sans public et éclairé à proximité de la scène à l'abri des intempéries pour que l'artiste puisse préparer son matériel en cas de pluie (minimum 3x3 m)
- espace de jeu accessible par un petit chariot depuis les loges.
- Une personne chargée de la sécurité et équipée de lumière dépêchée par l'organisateur doit impérativement accompagner l'artiste, depuis la préparation de son matériel jusqu'au rangement.

Durant la déambulation, à fournir par le client :

- 1 personne* pour tirer le chariot de feu (déambulation de plus de 3 minutes)
- si du matériel est laissé à certains endroits du parcours, ce dernier doit être placé sous surveillance.
- 1 à 2 personnes* pour gérer la sécurité
- de la musique (dispensable mais très recommandé. Nous pouvons fournir une enceinte autonome sur le chariot ou mini enceinte à porter par les accompagnateurs selon devis)

*ces personnes doivent porter des tenues 100% coton. Matière synthétique interdite..

L'artiste est seul juge de la sécurité et se réserve le droit de ne pas enflammer pendant un temps plus ou moins long si il estime que les conditions de garantie de sa sécurité ou celle du public et/ou de l'environnement ne sont pas réunies.

Comme pour toutes les animations, le client engage sa responsabilité en cas de vol ou de vandalisme du matériel de l'artiste dès son arrivée jusqu'à son départ et un dédommagement lui sera demandé à hauteur du matériel endommagé ou volé.

CONDITIONS GÉNÉRALES À TOUTES LES ANIMATIONS :

Loge : lieu propre, calme, chauffé, fermé à clés et réservé aux artistes, à proximité de l'espace scénique. En cas d'absence de clefs, le client engage sa responsabilité en cas de vol ; un dédommagement lui sera demandé à hauteur du préjudice subi. 1 table + 3 chaises, prise secteur 220 V, toilettes et salle d'eau à proximité, 3 bouteilles d'eau. En-cas appréciés, thé, **café**.... L'équipe peut rendre les loges dans le même état qu'en arrivant si du matériel de nettoyage est à disposition (balais, éponges...)

Électricité : avoir une prise électrique en régis. Accès à l'électricité impératif dès l'arrivée des artistes pour les balances et jusqu'à la fin du rangement.

Eau et sanitaires à maximum 100 mètres : Si il n'y à pas de point d'eau potable à moins de 100m, fournir 3l de bouteille d'eau par personne + bac d'eau en cas de jonglerie de feu (approximativement 200 l) et sanitaire indispensables.

Temps de montage : 1 à 4 heures* (+ 1 à 2h habillage et maquillage)

Temps de démontage : 1 à 2 heures. IMPERATIF : avoir de l'électricité jusqu'à la fin du démontage ainsi que l'accès aux loges. Le cas échéant, il vous sera facturé 50% de la somme en supplément.

Accès : rendre disponible l'accès au site par les véhicules à l'arrivée des artistes et **dès la fin des animations** pour le rangement. Les accès doivent permettre aux artistes de repartir à tout moment avec leur véhicule dès la fin du rangement. Si cela n'est pas possible, une nuit d'hôtel sera facturée à la charge des organisateurs.

Parking : possibilité de stationner un véhicule à proximité de la loge, parking sécurisé. Le client est tenu pour responsable en cas de casse et de vol de matériel et/ou de véhicule durant le séjour de l'équipe sur place, de son arrivée à son départ le lendemain si il y a un hébergement. Un dédommagement sera demandé à hauteur du préjudice subi.

Météo : certaines animations peuvent se jouer sous la pluie, annulée en cas d'orage et/ou vents violents.

En cas d'annulation de la part du client ou de nécessité d'annulation de la prestation de la part de l'artiste pour non-respect de la fiche technique mettant trop en danger la sécurité du public et/ou de l'artiste, la totalité de la somme est due. L'artiste et l'association s'engagent à trouver des solutions afin de satisfaire au mieux les demandes des clients et les exigences de sécurité propres aux spectacles de feu et pyrotechnie.